



**association des professeures et professeurs
de la faculté de médecine de l'université
de sherbrooke**

Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'Association des professeures et professeurs de la Faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke, tenue via Teams le jeudi 16 décembre 2021, à 16h00.

Dès que le quorum de vingt membres est atteint, la réunion débute à 16h05.

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la réunion générale annuelle du 9 décembre 2020**
- 3. Rapport du secrétaire trésorier**
 - 3.1 Adoption des états financiers 2020-2021
 - 3.2 Désignation du vérificateur 2021-2022
 - 3.3 Proposition de changement de la firme de gestion financière
- 4. Rapport du président**
- 5. Reconduction du congé de cotisations**
- 6. Proposition de modification aux statuts – ajout d'un membre au comité d'évaluation**
- 7. Ratification des membres siégeant au comité d'évaluation**
- 8. Rémunération des membres participant aux divers comités APPFMUS**
- 9. Élections au comité exécutif – président d'élection : Pr Pedro D'Orléans-Juste**
- 10. Choix des scrutateurs**
- 11. Varia – indexation de l'échelle salariale, obtention d'un poste permanent à la FMSS**
- 12. Levée de l'assemblée**

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière du Pr Lecomte, secondé du Pr Chraibi, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que proposé.

2. Adoption du procès verbal de l'assemblée générale du 9 décembre 2020

Sur proposition régulière du Pr Sanche, secondé du Pr Gendron, le procès-verbal est adopté tel que proposé.

3. Rapport du secrétaire trésorier

3.1 Adoption des états financiers 2020-2021

Le secrétaire trésorier présente le rapport financier annuel de l'APPFMUS pour l'exercice terminé le 31 mai 2021. Il explique tous les postes comptables majeurs et annonce le surplus des revenus sur les dépenses qui est de 102 921 \$

Le trésorier explique, entre autres, le faible revenu de cotisations dû à une erreur du service des Ressources financières de l'UdeS. Il rappelle qu'un congé de cotisation a été voté à l'unanimité par les membres présents lors de la dernière Assemblée générale annuelle.

Le trésorier ventile les montants alloués aux dons et présente également la stratégie de placements (gérée par Gestion MD).

Le Pr Sanche demande la raison pour laquelle les frais de réunion ont diminué. Le trésorier répond que plusieurs rencontres ont été faites virtuellement à cause de la pandémie.

3.2 Désignation du vérificateur 2021-2022

Il est proposé de désigner la firme comptable Laliberté, St-Pierre, Huberdeau comme firme attitrée à la vérification des états financiers de l'APPFMUS pour l'année 2022. Sur proposition du Pr D'Orléans-Juste, secondé du Pr Sanche, la proposition est adoptée à l'unanimité.

3.3 Proposition de changement de la firme de gestion financière

Le trésorier propose aux membres un changement de firme de gestion financière et possiblement un changement de banque hébergeant les comptes de l'APPFMUS. Le Pr Bouchard s'informe s'il était possible que les administrateurs de l'APPFMUS s'occupent eux-mêmes des investissements. Le Pr D'Orléans-Juste rappelle qu'il y a des ententes légales liant l'APPFMUS à ses membres concernant les investissements financiers.

Le Pr Gendron est d'avis qu'il serait intéressant d'aller voir ce qu'une autre firme peut offrir.

Le Pr Sanche demande s'il est possible que l'Université administre le portefeuille de l'APPFMUS. Le trésorier rappelle qu'il s'agit de deux entités tout à fait distinctes et que l'APPFMUS doit demeurer indépendante.

Les membres votent à l'unanimité pour permettre aux administrateurs d'explorer de nouvelles options concernant la firme de gestion financière ainsi que la banque hébergeant les comptes de l'APPFMUS. Ces recherches se feront au cours de l'année 2022.

4. Rapport du président

Le président, le Pr Patrick McDonald, débute son rapport en annonçant que l'APPFMUS compte désormais 684 membres, dont 505 rattachés à la SMUS ainsi que 179 rattachés au CRMUS. De ce nombre, 33 sont des nouveaux professeurs.

Il y a eu 7 rencontres d'exécutif en 2021 (dont la majorité via Teams), 6 rencontres statutaires avec la direction facultaire, 1 assemblée générale spéciale, 2 rencontres avec les RH, 3 rencontres avec les présidents des autres syndicats et associations, 2 rencontres avec le recteur et le vice-recteur de l'UdeS ainsi qu'une rencontre du comité paritaire du CCEC.

Il y a également eu plusieurs échanges avec le procureur de l'APPFMUS pour 17 dossiers et/ou mécontentes concernant des professeurs. L'APPFMUS a déposé 6 mécontentes dont plusieurs concernant des professeurs cliniciens étant victimes de mesures administratives suite à des doléances de la part la clientèle étudiante, souvent sans que la version du professeur n'ait été entendue. Trois mécontentes ont été entendues par un arbitre en 2021. Une membre de l'APPFMUS a déposé une poursuite contre l'Association.

En 2022, outre l'ajustement des cotisations, s'il y a lieu, ainsi que l'enjeu de la reconnaissance de la tâche professorale par les UA, le nombre démesuré de plaintes des étudiants/résidents sera à surveiller.

Le Pr Gendron demande où en est la mécontente de l'APPFMUS par rapport à CRMUS. Celui-ci réitère son désaccord envers cette démarche et est d'avis qu'il s'agit d'un outil efficace pour les professeur.e.s. Le président et le trésorier rappellent que la mécontente ne vise pas CRMUS directement, mais le contrat d'exclusivité et le manque d'informations transmises aux nouveaux professeur.e.s lors de leur embauche à la Faculté de médecine. Le président rappelle que l'exécutif a agi à la demande de certains membres de l'APPFMUS et que le but est de connaître toutes les options légales s'offrant aux professeur.e.s. Ce sera donc à l'arbitre de trancher la question. Le président rappelle également que les autres facultés de l'Université n'ont pas ce genre de contrat. Le Pr Gendron rétorque que dans les autres facultés, il y a un poste permanent pour chaque professeur.e. ce qui n'est pas le cas à la Faculté de médecine et que sans CRMUS, il est d'avis que ce nombre serait plus grand.

La Pre Monson mentionne que les nouveaux jeunes chercheurs rencontrent parfois des obstacles majeurs en début de carrière.

Le Pr Sanche précise que CRMUS relève de l'Assemblée des chercheurs et non de l'APPFMUS et que ce système date de plusieurs années. Il est d'avis qu'il s'agit d'un bon outil, malgré le fait que les primes aient beaucoup baissé avec les années.

Le Pr Bouchard mentionne qu'il y a eu de gros changements au régime d'assurances collectives. Certains changements sont mineurs, mais d'autres plutôt majeurs, surtout au niveau de l'assurance-vie, ce qui peut avoir un impact important pour certains membres. Le Président lui répond que tous les membres ont été consulté et que la grande majorité était en accord avec la nouvelle couverture d'assurance.

5. Reconduction du congé de cotisations

Le président résume la situation financière de l'APPFMUS. Celle-ci possède environ 2 millions en placements ainsi que 347 000 \$ en banque alors qu'un OSBL de notre taille doit avoir entre 1,2 et 1,4 million de côté pour palier à toutes éventualités et maintenir son statut.

L'exécutif propose de reconduire le congé de cotisations. En l'absence d'une demande de vote, le Pr D'Orléans-Juste propose de reconduire le congé de cotisations, il est appuyé par le Pr Sanche. Il est décidé à l'unanimité de reconduire le congé de cotisations.

Le Pr Gendron propose que l'APPFMUS utilise ses excédents pour faire un don substantiel à un organisme de la région. Le sujet sera rediscuté en varia.

6. Proposition de modification aux statuts – ajout d'un membre au comité d'évaluation

Le président effectue un bref résumé du fonctionnement du comité d'évaluation et propose d'y ajouter un membre dans le but d'alléger la tâche aux membres déjà élus. Il est décidé à l'unanimité d'ajouter un membre au comité d'évaluation de la promotion.

7. Ratification des membres au comité d'évaluation

Le président fait la lecture des membres élus au comité d'évaluation. Il s'agit des professeures et professeurs :

- Marie-Josée Boucher, CRMUS (présidente)
- Jean-François Éthier, SMUS
- Nicole Bouchard, SMUS
- Christian Rochefort, CRMUS
- Said Mekary, CRMUS
- Antonio Conconi, CRMUS

Cette ratification est acceptée à l'unanimité.

8. Rémunération des membres participant aux divers comités APPFMUS

Le président rappelle que lors de la dernière assemblée générale, le comité exécutif s'était positionné contre la rémunération des membres aux divers comités de l'APPFMUS. Il précise que les membres sont au courant qu'il n'y a ni rémunération, ni UA accordées, qu'il en est de même dans tous les autres syndicats puisque cela fait partie des services à la communauté et que cela serait très ardu à quantifier selon les différents comités.

La Pre Guay demande des explications sur le fonctionnement de la libération syndicale en mentionnant que les membres des autres comités effectuent également ces tâches en plus de leur tâche de professeur.e

Le président explique le fonctionnement de la libération syndicale en comparant avec le SPPUS et l'AIPSA et précise que la libération syndicale n'a rien à voir avec la rémunération des membres sur les comités. À titre d'exemple, le SPPUS reçoit l'équivalent de 220 000 \$ en dégageant de cours et l'AIPSA reçoit l'équivalent de 100 000 \$ en crédits. Étant donné que la FMSS ne possède pas de définition de tâche, cela se traduit en dédommagement monétaire pour les membres du comité exécutif. Le président demande aux professeur.e.s de voter soit pour régler la question immédiatement ou d'attendre la tenue d'une assemblée en personne. Les membres votent en majorité pour attendre la tenue d'une assemblée en personne.

9. Élections au comité exécutif

Le président d'élection, le Pr D'Orléans-Juste, mentionne qu'il y a quatre postes vacants et qu'il y eu quatre candidatures reçues en bonne et due forme. Les candidatures sont le Pr Fernand-Pierre Gendron, la Pre Sarah Higgins, le Pr Claudio Jeldrès ainsi que le Pr Tamàs Fülöp. Étant donné qu'il y a autant de candidatures que de postes vacants, les candidats sont élus par acclamation.

Le Comité exécutif se compose donc des personnes suivantes :

Patrick McDonald
Chantal Doré
Fernand-Pierre Gendron
Nathalie Perreault
Claudio Jeldrès
Sarah Higgins
Tamas Fülöp

10. Choix des scrutateurs

Étant donné que les candidats ont été élus par acclamation, cette étape n'est pas nécessaire.

11. Varia - indexation de l'échelle salariale, obtention d'un poste permanent à la FMSS

Le Pr Bouchard se questionne sur l'indexation de l'échelle salariale. Le président informe les membres que les échelles salariales sont indexées selon la PSG, politique salariale gouvernementale et que le financement aux universités sont également majorées par la PSG. Le Pr Bouchard rappelle que l'entente actuelle a été signée pour 5 ans et que l'impact financier pourrait être important pour les professeur.e.s. Le président répond que peu importe la longueur du contrat, c'est la PSG qui sert de référence. Si celle-ci augmente, les échelles salariales augmenteront. Il rappelle également que l'APPFMUS a une clause remorque avec le SPPUS qui n'ont toujours pas négocié leur entente.

Le président explique ensuite comment fonctionne l'obtention d'un poste à la FMSS. Il précise que cela ne fait pas partie du protocole comme le sont les rangs. Il mentionne qu'un poste est attribué à un département et que lorsqu'un poste se libère, le prochain professeur éligible obtient ce poste. Il confirme que l'APPFMUS pourrait poser des questions au doyen au sujet du processus d'obtention de poste pour que celui-ci soit plus clair et transparent, même si l'APPFMUS n'a pas d'influence sur la permanence. Le Pr Sabbagh informe les membres que seulement 120 postes sont subventionnés par l'Université (ou le Ministère pour les professeur.e.s médecins). Le président rappelle que le rang et le salaire ne sont pas affectés par le fait qu'un poste soit permanent ou non. Le Pr Gendron précise que cela fonctionne de la même façon chez les professeur.e.s CRMUS et que la permanence ne change rien. Le Pr Bouchard mentionne que pour plusieurs professeur.e.s, le fait d'être permanent est important et aimerait que cela fasse partie des discussions aux prochaines négociations. Le Pr D'Orléans-Juste mentionne que les budgets sont décentralisés depuis 1990 et que maintenant, c'est le doyen qui décide. Le président propose de s'allier avec l'assemblée facultaire pour demander des explications claires au doyen. Le Pr D'Orléans-Juste propose de l'ajouter à l'Ordre du jour de la prochaine assemblée facultaire.

Le Pr Gendron propose qu'étant donné le surplus dans les coffres de l'Association, l'APPFMUS donne ponctuellement à divers organismes de la région qui aident les gens dans le besoin. Les membres votent à l'unanimité de donner un montant de 30 000 \$ divisé entre les régions où la FMSS a des campus (4). Les membres de l'exécutif vont cibler certains organismes et les dons seront envoyés au cours de la prochaine année financière.

12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Pr D'Orléans-Juste propose de lever la séance, il est secondé du Pr Sarret. Il est 18h05.

Patrick McDonald
Président

/jc